

UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE

- **La santé.** Amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et génésique, qui doivent être abordables; renforcement des programmes de prévention qui touchent la santé des femmes; appui aux initiatives sexospécifiques qui portent sur le VIH/sida; surveillance de la santé des femmes; élimination de la discrimination à l'égard des filles en ce qui a trait à la santé et à la nutrition.
- **L'éducation de base.** Soutien aux initiatives précises et aux réformes systémiques visant à éliminer les inégalités dans l'éducation, surtout en ce qui concerne l'accès des filles à l'éducation; élaboration de programmes d'éducation, de développement des compétences et de formation non discriminatoires; soutien à l'éducation en matière de santé sexuelle et génésique.
- **Le développement du secteur privé.** Accroissement du contrôle des femmes sur les actifs productifs (terres, capitaux/crédit, technologie, compétences) et accès accru à des emplois décent; capacité accrue des institutions partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets qui sont liés au développement du secteur privé et qui traduisent les priorités et les intérêts des femmes autant que ceux des hommes.
- **La viabilité de l'environnement.** Intégration des enjeux et des perspectives liés à l'égalité entre les sexes dans les politiques et les programmes en vue du développement durable; établissement de mécanismes aux niveaux local, national, régional et international, ou renforcement des mécanismes existants, afin d'évaluer l'incidence relative, sur les hommes et les femmes, des politiques en matière de développement et d'environnement.

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ACCRUE

Le gouvernement réorientera l'ensemble de sa programmation bilatérale au niveau des pays; il se concentrera davantage sur les programmes bilatéraux à long terme visant un groupe central de partenaires du développement.

Ces pays sont choisis parmi les plus pauvres, sans égard à leur taille, où il est possible d'établir des programmes efficaces pour atteindre les ODM et où le Canada peut ajouter une réelle valeur.

Avec le temps, et en consultation avec nos partenaires, on assistera à un changement sur le plan des ressources, au fur et à mesure que certains programmes bilatéraux s'achèveront et que d'autres seront élargis. Même si les relations du Canada avec chacun des pays sont uniques, de façon générale, les programmes-pays seront classés sous cinq catégories différentes, tel qu'il est décrit dans la partie suivante.

Partenaires du développement

Le Canada a désigné, parmi les pays en développement les plus pauvres, un groupe central de pays qui seront ses principaux partenaires du développement bilatéral. Il s'agit de pays qui peuvent manifestement utiliser l'aide de manière efficace; le gouvernement peut avoir la certitude que l'argent des contribuables sera utilisé de manière efficace et prudente. Il s'agit également de pays dans lesquels le Canada peut mettre à contribution les ressources et les compétences nécessaires pour contribuer, de manière importante, aux priorités de développement établies par ces derniers.

Vingt-cinq pays ont été désignés comme d'éventuels partenaires du développement, sur la base d'un examen des données et des circonstances actuelles qui a été effectué en fonction des critères établis. La majorité de ces pays se situent en Afrique subsaharienne et le reste, en Asie, dans les Amériques et en Europe centrale et de l'Est*. Le gouvernement reverra régulièrement cette liste de principaux pays partenaires, en se fondant sur les critères de sélection et sur l'efficacité de nos programmes.

Cette concentration signifiera qu'avec le temps, l'aide bilatérale sera de plus en plus concentrée en Afrique subsaharienne, conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans son budget de 2005 de doubler, d'ici 2008-2009, l'aide destinée à l'Afrique, par rapport aux niveaux de 2003-2004. Le Canada a joué un rôle majeur pour ce qui est d'intégrer les enjeux africains dans

* La liste des 25 pays sera publié séparément, une fois que les gouvernements de ces pays auront été officiellement avisés.